

Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review
Band: 1 (1893)
Heft: 2

Artikel: Quelques lettres sur l'infailibilité du pape
Autor: Kiréeff, Alexandre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-403259>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUELQUES LETTRES SUR L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE.

S. Exc. le Général A. Kiréeff a publié, en 1891, une brochure intitulée: *Zur Unfehlbarkeit des Papstes. Aus dem Briefwechsel eines katholischen Gelehrten mit einem russischen General*,¹ brochure dédiée aux anciens-catholiques et qui a eu beaucoup de succès en Russie, en Angleterre et en Allemagne. Des amis français l'ayant prié d'en publier une traduction française dans l'intérêt de la cause ancienne-catholique, il a bien voulu non seulement y consentir, mais encore nous donner la primeur d'une nouvelle préface entièrement inédite et de quelques extraits complétés, que nos amis liront certainement avec un vif intérêt. L'opposant de M. Kiréeff, le Père X., était un des théologiens les plus estimés de son Eglise. L'échange de lettres, qui se fit entre eux par l'intermédiaire de M. N., donna lieu, comme on le verra, à une discussion en règle sur la question de l'infaillibilité du pape. E. M.

Le plus grand *malheur* qui soit arrivé à l'humanité chrétienne, depuis le commencement de notre ère, est incontestablement le grand schisme entre Rome, d'une part, et Constantinople, Alexandrie, Jérusalem et Antioche, d'autre part. Le plus grand *bonheur* serait, sans doute, la réunion de ces Eglises depuis si longtemps séparées! Pendant cette longue désunion, que de forces épuisées vainement à se combattre, forces qui auraient pu être employées au service de l'humanité! Que de sang versé au nom de la suprême Bonté! Que de larmes! Que de folies commises au nom de la suprême Sagesse!... Et tout cela aurait pu être évité!

¹ Leipzig, H. Roskoschny; St. Petersburg, Heruc i Dosen; in-8°, 71 S.

Quoi d'étonnant, si, de tout temps, les chrétiens sérieux et sincères se sont appliqués à résoudre le grand problème de la réunion des Eglises? Dès le commencement même du grand et néfaste litige, on tâchait des deux côtés d'arriver à une entente; à cette époque elle n'était pas impossible: les questions de rite et de forme qui divisaient les Eglises n'avaient (et n'ont) pas d'importance réelle, et la primauté de l'évêque de Rome était admise sans contestation. Malheureusement, au début même des négociations, surgissait une difficulté sérieuse: l'occident avait transformé une *opinion* locale en dogme universel de l'Eglise, le «Filioque»! La difficulté était grande! C'était là, et *c'est* encore une question de principe dont il est bon de se rendre un compte parfaitement exact, d'autant plus qu'elle se rattache à la question de l'intercommunion «in sacris». Le dogme étant l'essence de la vérité révélée ne saurait être ni modifié, ni accepté en partie avec des restrictions; c'est une vérité absolue, et comme telle elle n'est sujette à aucune variation; l'unité de dogme est donc une condition *sine qua non* de l'unité de l'Eglise et par conséquent aussi d'intercommunion «in sacris». Là où il y a deux dogmes contradictoires en présence, il y a aussi deux Eglises, qui ne peuvent se fondre en une seule. Des Eglises peuvent être parfaitement autocéphales, avoir des rites différents, des liturgies différentes, des hiérarchies indépendantes, et pourtant ne former qu'une seule Eglise catholique, mais *leur dogme* doit être *un*. Telle était primitivement la position des Eglises provinciales en occident (Afrique, Gaules, Angleterre) dans les premiers siècles de notre ère, telle est encore l'organisation des Eglises d'orient. Le dogme doit donc être *un*. L'indulgence la plus grande pour la liberté de penser d'autrui ne saurait dépasser ces limites; aller au delà ne serait plus de la charité envers autrui, mais de l'infidélité envers sa propre Eglise, envers la vérité absolue qu'elle représente. Ces vérités si élémentaires, tant au début des tentatives de réunion, au IX^e siècle, que plus tard, furent obscurcies par des considérations d'un ordre absolument secondaire; ainsi le seul point qui au début des difficultés entre Rome et l'orient aurait dû être discuté, était le «Filioque»; c'était effectivement le seul dogme à peine né qui nous séparât, mais on s'attarda à discuter autre chose et la querelle s'envenima.

Plus tard, les négociations entre Rome et l'orient prirent un caractère moins chrétien; les résultats des conciles de Lyon, de Florence, étaient avant tout des traités politiques, poursuivant des buts absolument mercantiles, utilitaires, que l'on cachait à peine. Mais le peuple grec, plus honnête que ses représentants, rejeta toutes ces tentatives. Malgré le danger croissant de l'invasion ottomane, il ne sanctionna jamais les condescendances de ses chefs, et préféra l'asservissement de sa patrie politique à celui de sa patrie morale (de son Eglise). Aussi voyons-nous sa résurrection actuelle.

Après la chute de Constantinople, ce fut le tour de Moscou; c'est du côté de la Russie que Rome tourna ses regards, mais encore avec moins de succès. A quoi attribuer cet insuccès? Quelle en était la principale raison? Que faire pour réparer le malheur?... Ce n'est pas en quelques lignes que l'on peut résoudre ces graves questions; mais, ainsi que je l'ai déjà dit, il faut que les parties intéressées ne songent qu'à servir les intérêts de la religion, à servir Dieu, et oublient absolument tous les autres. De même qu'il y a un égoïsme personnel qui nuit à la charité, il y a un égoïsme national et ecclésiastique qui, pour être plus noble, n'en entrave pas moins la marche de la vérité. Il faut l'oublier, et se souvenir que la vérité absolue ne saurait être sacrifiée à rien! Dans les discussions mêmes, il ne faut s'occuper que des questions dogmatiques, sur lesquelles il *faut* s'entendre, car elles ne souffrent pas de compromis, et laisser de côté toutes les autres. Or, si l'on compare ce mode d'action avec celui qui a été suivi jusqu'à ce jour, on comprend pourquoi les expériences faites à Lyon, à Florence, n'ont abouti qu'à une désunion plus grande. *Ce n'est que dans les congrès des anciens-catholiques que des deux côtés on a suivi les règles dont l'observation peut amener la réunion des Eglises.* Cette grande idée de la reconstitution de l'unité religieuse ne sera jamais abandonnée par le monde chrétien, elle subsistera tant que subsistera la désunion et tant que le sentiment religieux, vivant dans le cœur des hommes, ne sera pas obscurci par d'autres buts et d'autres désirs.

On m'a souvent dit: — Vous travaillez comme beaucoup d'autres à la grande œuvre de la réunion des Eglises; votre but est bon, mais vos moyens sont défectueux; vous faites fausse route, vous vous adressez aux anciens-catholiques, au lieu de

vous adresser au pape. Le pape, c'est une force immense, comparée au « *pusillus grex* » des anciens-catholiques ! — La réponse m'est facile : s'unir au pape veut dire se soumettre corps et âme à un maître qui s'est mis au-dessus de la loi humaine et divine. Les anciens-catholiques nous offrent une main fraternelle, le pape nous tend sa mule ! Se soumettre au pape veut dire, il est vrai, se soumettre à une grande puissance ; *mais cela veut dire*, aussi, *s'identifier avec une grande erreur* ; or, au point de vue de la puissance, nous pouvons, Dieu merci, nous suffire à nous-mêmes. Ce que nous recherchons, ce n'est pas la force, c'est la vérité — et celle-ci est avec les anciens-catholiques...

J'ai dit que la proclamation du dogme de l'infaillibilité avait creusé un gouffre sans fond, séparant l'Eglise d'orient de celle d'occident. Cette affirmation doit être rectifiée en un certain sens. Il est incontestable que ce dogme offre d'insurmontables difficultés pour la réunion des Eglises, mais *négativement* il peut être fort utile, et voici dans quel sens : la philosophie de l'histoire nous enseigne qu'une idée parfaitement juste, une vérité correspondant à une nécessité positive de l'âme humaine, peut devenir fausse, si elle est appliquée d'une façon exclusive, au détriment d'autres vérités, qui, dans l'économie universelle, lui servent de régulateurs et de contrepoids. Dans ce cas, cette idée ne s'arrête dans son développement anormal, ne rentre dans ses limites légales, que si on la laisse se développer jusqu'à son résultat logique définitif, et si ce résultat, précisément grâce à cette application exclusive, se trouve être absurde. Or, c'est précisément ce qui est arrivé à l'idée de l'autorité dans le catholicisme romain. Cette idée correspond à un besoin de notre conscience religieuse ; elle a, par conséquent, sa raison d'être ; mais, après le grand schisme au IX^e siècle, l'occident, oubliant *la légitimité*, *la nécessité* de l'idée corrélatrice de la liberté, s'appliqua à développer *exclusivement* le principe de l'autorité, qui trouva une forme adéquate à son développement illégal dans la papauté.

Malgré l'opposition la plus courageuse et la plus noble de tous ceux qui avaient à cœur la défense de la vérité, telle que nous l'avait léguée Jésus-Christ, le principe de l'autorité finit par s'emparer de toute l'Eglise occidentale, et la transforma, par degrés, d'abord en romanisme, puis en ultramontanisme, plus tard encore en jésuitisme et enfin en infaillibi-

lisme ! Tel fut le résultat logique d'une application fausse du principe de l'autorité considéré comme base unique de la vérité chrétienne. Mais la fausseté de cette idée ne put se manifester dans tout son éclat que quand elle eut atteint l'absurdité de l'infailibilisme. Jusqu'en 1870 on pouvait douter de l'étendue du mal, on pouvait espérer arriver, par des moyens pacifiques, à une réforme de la doctrine catholique, on pouvait espérer que le principe de la liberté pourrait arriver à reprendre sa place ; les erreurs du catholicisme pouvaient être défendues, car on n'était encore qu'à mi-chemin ; *les déductions des polémistes orthodoxes pouvaient encore être taxées d'exagération* ; maintenant plus de doute possible ; le syllogisme est clos, *et c'est un sophisme ; il est clair que les prémisses sur lesquelles on le basait sont des erreurs, il faut donc rebrousser chemin* ; — c'est dans ce sens que la proclamation de l'infailibilité a son bon côté : elle est un bien, car elle est la limite du mal et de l'erreur.

Je me permets de dédier cet échange de lettres à mes amis anciens-catholiques, à ces hommes qui défendent avec tant de désintéressement et de science les idées que je sers, de mon côté, selon mes forces et mes moyens.

Le mouvement ancien-catholique est une protestation de la conscience chrétienne contre la confiscation, en faveur d'un seul homme, de l'infailibilité que le Sauveur a donnée à son Eglise, — de cet homme qui veut devenir le monarque absolu de toute âme humaine.

S'il plaît à Dieu, l'Eglise ancienne-catholique, qui fait des progrès lents, mais d'autant plus sûrs, amènera une union entre l'orient et l'occident. Chaque jour nous rapproche, et déjà nous nous trouvons sur un terrain identique *in necessariis* (v. le Catéchisme des chrétiens catholiques de 1889).

... Je passe aux thèses du Père X. Pendant des siècles, la façon de comprendre la puissance de l'Eglise et son rôle d'enseignement était absolument identique dans les deux Eglises (l'Eglise orthodoxe d'orient et l'Eglise catholique d'occident). Bientôt après leur séparation, on put constater certaines différences de vues ou d'*opinions* qui pouvaient être librement discutées, et qui n'avaient pas le caractère absolu du dogme. Elles n'infirmèrent donc pas l'unité de l'Eglise. Rappelons-nous la manière d'agir du pape Léon III. Quoique sympathique lui-

même au *filioque*, il se garda bien de transformer son opinion privée en un dogme obligatoire pour la conscience humaine. Ce pape comprenait si bien ses devoirs de gardien du dogme révélé par le Christ, qu'il s'opposa même au désir menaçant du tout-puissant Charlemagne, qui s'occupait volontiers (et un peu trop) de théologie. Le pape, comme on sait, se prononça de la façon la plus emphatique contre l'introduction illégale du *filioque* dans le *credo*. (Quel dommage que les infaillibles successeurs de leur infaillible prédécesseur ne suivirent pas son exemple!) Cette réponse de Léon III était indubitablement un décret « *ex cathedra* ». Il s'agissait d'une question de dogme, toute l'Eglise occidentale attendait son arrêt. L'Eglise d'orient s'y intéressait aussi; car à cette époque la question avait été débattue partout. Eh bien, le sage Léon refusa de transformer l'opinion en dogme! Telle était la marche des affaires.

Peu à peu les choses changèrent d'aspect, et, depuis la date si fatale de 1870, les façons de voir de l'orient et de l'occident sur l'Eglise, sur sa puissance, sur son rôle enseignant, devinrent complètement différentes. Depuis 1870, depuis la proclamation du dogme de l'infaillibilité, nous ne sommes plus, pour les catholiques, des schismatiques, des Photiens, mais des hérétiques. En effet, l'hérésie consiste dans l'acceptation d'une erreur à titre de dogme, ou dans la non-acceptation d'un dogme, que l'Eglise considère comme vrai; or, nous rejetons précisément le dogme fondamental de l'Eglise actuelle de Rome, le dogme de prédilection des jésuites. (Le fameux Syllabus a aussi été rédigé sous les auspices d'un jésuite, le Père Schrader) . . .

L'Eglise catholique infaillibiliste est un édifice politico-social, ébranlé jusque dans ses fondements les plus profonds. Il ne possède plus sa force, autrefois si importante; ses foudres n'éveillent plus comme au moyen âge d'écho dans le monde. Mais c'est encore une grande force, et une force qui non seulement ne songe pas à abdiquer, mais qui ne consent à diminuer en rien la raideur de ses théories afin de faciliter la conclusion de la paix. Tout au contraire, en faiblissant, elle augmente ses exigences. Je suis loin d'affirmer que Rome ait tort d'agir de cette façon; tout au contraire, elle est conséquente; je suis aussi fort éloigné de nier les grands services qu'elle a rendus dans le passé, et même le bien qu'elle fait

actuellement, malgré le mensonge du Vatican. Bien des catholiques sont encore pénétrés de l'ancien esprit chrétien; on trouve chez beaucoup d'entre eux le sentiment du sacrifice porté à un haut degré; la fausseté de la doctrine vaticaniste n'a pas encore extirpé les restes de l'esprit chrétien; la discipline se maintient dans toute sa force. J'admets tout cela, mais il serait d'autant plus sot de notre côté de déposer les armes, dans l'espoir que nos démonstrations pacifiques pourront contenter Rome, que tout pourra s'arranger à l'amiable, etc.... Ce ne sont que des hommes bien peu clairvoyants, qui peuvent croire que Rome puisse sacrifier ne fût-ce qu'une partie de ses prétentions, qu'elle puisse en réalité devenir plus douce à l'égard de ceux dont les idées ne cadrent pas avec les siennes. Ce sont là des illusions bien naïves. Rome *paraît* plus douce, parce qu'elle est *plus faible*, parce qu'elle ne *peut* plus *imposer* comme autrefois ses volontés et ses principes. Elle ne peut plus mettre sur pied un seul croisé capable d'aller combattre Alby, Jérusalem ou Constantinople, mais les principes de Boniface, de Hildebrand ou d'Innocent, sont encore à l'ordre du jour à la cour de Rome; ils inspirent encore les décrets du Vatican et n'ont rien perdu de leur esprit si implacable; *théoriquement*, ils s'accroissent même plus qu'autrefois, et cela, parce que maintenant les décrets de Rome sont irréfutables, absolus, qu'ils enchaînent pour toujours l'âme du catholique romain. Un appel à un concile ou même à un pape mieux informé (*melius informatum*) n'est plus possible. Et c'est un antagonisme de ce genre que l'on espère pouvoir désarmer par des concessions, que l'on croit amener à diminuer ses exigences en se montrant conciliant et doux! C'est par trop naïf! Qu'on jette les yeux sur le Syllabus.¹

Mais je reviens aux thèses de mon honorable antagoniste. Nous orthodoxes, nous croyons aussi:

- 1° Qu'il existe une vérité révélée, à laquelle l'homme doit se soumettre;

¹ Par exemple, le § 80 condamne la thèse suivante: Romanus Pontifex potest ac debet cum progressu, cum liberalismo et cum recenti civilitate sese reconciliare et componere. Le Syllabus anathématise celui qui croit que le pape peut et doit faire des concessions au progrès et à la liberté. Or, le Syllabus (de même que l'Encyclique de 1864) est approuvé par le pape et imposé à chaque chrétien, par conséquent à toute l'Eglise. Il est impossible de trouver quelque chose qui soit plus *ex cathedra* que le Syllabus.

2° Que, si l'on veut appartenir à une Eglise, il faut nécessairement borner sa liberté de penser par les limites du dogme. Mais il n'est pas dit, pour cela, qu'on ne doive pas étudier ce dogme, ni le soumettre à la critique de l'intelligence; tout au contraire, nous savons que certains de nos dogmes dépassent notre intelligence, qui ne saurait les comprendre pleinement; mais nous n'en avons pas qui lui soient *contraires*;

3° Nous acceptons aussi que la gardienne de ces vérités est l'Eglise — *telle que l'a constituée Jésus-Christ*.

Jusque là, c'est-à-dire tant que nous restons dans les questions de principes, et que nous nous servons de termes généraux, nous allons de pair avec les catholiques romains, et si nous pouvions comprendre ces termes d'une façon identique *dans leur application*, nous aurions pu facilement arriver à nous entendre. Malheureusement, dès que l'on en vient à l'application de ces principes, à vouloir formuler des thèses concrètes, on aperçoit dans tout le système dogmatique romain un élément dissolvant, qui anéantit la possibilité, même éloignée, d'une entente entre nous et Rome. Cet élément est l'infailibilité du pape, qui s'efforce de remplacer l'infailibilité de l'Eglise. Cette nouvelle difficulté pour la réunion avec Rome est aussi devenue plus grande pour les protestants; certainement Leibnitz n'eût jamais songé à la possibilité d'une entente avec Rome, dans les conditions actuelles (depuis 1870). Du temps de Bossuet, l'infailibilité du pape n'eût jamais été proclamée; à cette époque c'eût été jouer trop gros jeu! . . .

Le rôle historique de l'orient orthodoxe ne consiste-t-il pas *dans l'indication de la voie qui doit amener les deux directions ennemies à une entente*? Peut-on rêver un rôle plus sublime, plus saint? — «Mais», nous dira l'occident froissé, «êtes-vous à la hauteur de ce grand et terrible problème? Vous croyez-vous appelés à le résoudre et *capables* de le résoudre?» — «*Ce n'est pas nous qui le résolverons,*» répondrons-nous, «*mais la vérité chrétienne que nous avons humblement et soigneusement gardée, cette vérité chrétienne qui nous possède et nous dirige.*» Les disciples de Jean, l'apôtre de l'amour, rapprocheront les disciples désunis de Pierre et de Paul! C'est alors que l'unité de l'Eglise sera rétablie, l'unité vraie, sainte, telle que la voulait le divin fondateur de l'Eglise! Mais si c'est là l'avenir et

la vocation de notre Eglise orientale, n'est-ce pas aussi la vocation de l'Eglise ancienne-catholique, encore faible numériquement, mais forte par la science et la conviction de ses enfants? Car, ainsi que je l'ai dit, nous sommes uns au point de vue du dogme. Effectivement, chez nous comme chez les anciens-catholiques, les principes de l'autorité et de la liberté sont admis à se compléter et se pondérer, comme cela était le cas dans l'ancienne Eglise encore unie. A cette époque la vie chrétienne était réglée par les conciles œcuméniques, qui étaient composés des *représentants des fidèles* exprimant la conscience (*Bewusstsein*) infaillible de l'Eglise, et non pas un parlement de princes ecclésiastiques légiférant à leur gré sur des questions dogmatiques, ou parfois aussi, absolument muets quand ils auraient pu parler, et parler avec autorité!

Puisque je touche la question des rapports de l'Eglise orthodoxe avec le catholicisme romain et avec le protestantisme, je me permettrai de faire un pas de plus. Jusqu'en 1870 nous étions beaucoup plus rapprochés, au point de vue dogmatique, des catholiques romains que des protestants (surtout dans la compréhension de l'idée de l'Eglise). Cela n'est plus le cas depuis la proclamation du dogme de l'infaillibilité. Toute idée de liberté est étouffée dans le romanisme; aussi une entente entre eux et nous n'est-elle plus possible. Nos rapports avec les protestants peuvent être différents, car l'entente entre nous n'est pas impossible; *sa possibilité n'est pas exclue en principe*, vu que tout protestant a la possibilité et le droit d'admettre, ainsi que nous et à un degré égal, l'autorité et la liberté. Il est vrai que, dans ce cas, le protestant agit individuellement, qu'il ne peut pas parler au nom de sa communauté entière; mais j'ai plus d'une fois rencontré cette façon de voir (chez des protestants de bonne foi et de principes modérés). Un protestant *peut* et a le droit d'être d'accord avec un orthodoxe. Un catholique ne le peut plus, ni ne l'ose plus; il n'en a plus le droit, car en le faisant il serait infidèle à son dogme, il serait excommunié *lata sententia*. Telle est la différence actuelle dans nos rapports avec les protestants et les catholiques.

Le Père X. affirme que tous les catholiques veillent à ce que cette vérité (manifestée par Dieu) soit gardée et propagée (*verbreitet*); ensuite, que tout catholique a le droit de s'occuper de science, et même de s'en occuper avec zèle. Il me

semble pourtant que ces deux assertions ne vont pas de pair avec l'interdiction (pour le pauvre laïque) de lire la Sainte Ecriture. Le romaniste actuel n'a plus le droit de rechercher lui-même la vérité, de la regarder avec ses propres yeux, de la comprendre avec sa propre intelligence! Ne doit-il pas avant tout faire le *Sacrificio dell' Intelletto*? Le dogme lui est «octroyé» par Rome. Il n'a plus aucune part à sa définition, à sa défense (aux conciles œcuméniques, par l'organe de ses évêques), et les conciles eux-mêmes ne sont que des restes, des vestiges d'une façon de voir absolument démodée, et hors de service! Certainement Rome n'a rien à objecter contre l'étude des mathématiques ou de la chimie.... Les difficultés commencent précisément quand on parle de philosophie et de théologie, des deux sciences sœurs qui intéressent le plus l'homme, qui décident de sa morale, qui lui indiquent la voie à suivre. Comment le romaniste peut-il veiller à ce que la vérité révélée soit maintenue et sauvegardée, quand il ne peut pas lire le code original où elle est consignée, à moins d'aller chercher et d'*obtenir* chez son évêque la permission de le lire? N'est-ce pas là une contradiction flagrante? Croyez vous donc que les plus grands génies des derniers siècles, les Newton, les Leibnitz, les Kant, auraient pu parler d'une façon aussi élevée, aussi vraie sur la religion, s'ils n'avaient été habitués dès leur enfance à lire les Saintes Ecritures? Il me semble qu'un gardien qui ne sait pas ce qu'il a à garder, n'est pas un gardien bien sûr. Les œuvres de saint Alphonse Liguori, qui tout dernièrement ont été approuvées par la curie romaine et qui correspondent évidemment à ce qu'elle croit vrai et moral (drôle de choix en tous cas!), ne pourraient remplacer que difficilement la parole de Dieu. Mais ce ne sont là que des questions incidentes.

L'objet principal de notre polémique n'est que légèrement touché par le Père X. dans sa lettre, mais, en revanche, d'une façon très catégorique. Il dit: «L'infailibilité personnelle du pape n'existe pas, c'est une *non-chose* (*Unding*).» C'est absolument vrai, et c'est une phrase que je signe des deux mains; mais les catholiques *romains* actuels n'ont pas le droit de penser ainsi. Ainsi peuvent penser les catholiques orthodoxes d'orient, les anciens-catholiques, les anglicans, les protestants et ceux des catholiques romains qui ne veulent ou ne peuvent

pas se rendre un compte exact de la portée du nouveau dogme ; ils s'intitulent catholiques libéraux et voudraient arranger à leur façon et à leur goût les difficultés que présente ce dogme ; ils voudraient lui enlever, à force d'ergotage (*abphilosophiren*), son caractère aigu ; mais ils ne sont pas de vrais catholiques romains ; ils sont *illogiques* et *hérétiques* ; ils arrivent trop tard. Le concile du Vatican a résolu la question d'une façon définitive et « irréfutable » ; l'infailibilité est posée sur un roc, elle est d'ores et déjà inébranlable. En effet, qu'aurait défini le concile sinon cette infailibilité personnelle ? L'infailibilité *non* personnelle (pape et Eglise réunis) était acceptée en occident depuis longtemps ; elle était admise même par Bossuet, et sa proclamation réitérée n'aurait certainement pas évoqué d'opposition au sein de l'Eglise occidentale. Mais cette infailibilité ne faisait pas le compte du parti ultramontain, elle ne lui suffisait pas ; il voulait avoir son « *non autem ex consensu Ecclesiæ* », et il l'a eu effectivement. Il faut dire qu'il avait absolument raison, à son point de vue. L'infailibilité du pape, ayant suivi de près l'établissement de sa monarchie (dans l'Eglise), n'est que le développement absolument logique du mensonge romain primordial. Le parti qui était le porteur de cette idée marchait lentement, mais sûrement. Au concile des apôtres, présidé par saint Jacques, on n'a certainement pas songé à parler d'infailibilité personnelle ; c'était l'Eglise qui, conformément à la parole du Sauveur, décidait (*sine consensu Papæ*). Après la séparation des Eglises, la primauté du patriarche de Rome se transforma peu à peu en monarchie. C'est là le commencement du mensonge : nous voyons se former un parti papal et nous entrons dans la seconde période, celle de l'infailibilité de l'Eglise *cum consensu Papæ* ; puis vient la troisième période, celle de l'infailibilité du pape *cum consensu Ecclesiæ* ; enfin nous arrivons dans la quatrième et dernière période, celle de l'infailibilité du pape — « *sine consensu Ecclesiæ* ». Le plus grandiose de tous les sophismes est clos ! Cette idée de la primauté se transformant en infailibilité, idée qui occupe une place si grande dans l'histoire, et qui, pendant mille ans, domine celle de toute l'Europe occidentale, se développe d'une façon absolument logique et arrive à l'absurde. Afin d'éviter tout malentendu, je m'empresse de dire que dans tout ce qui suit, je ne parle d'infailibilité que dans les ques-

tions dont parle le *pape comme tel*, et non pas dans celles qu'il décide comme homme privé. Je tiens à bien élucider cette question; je n'affirme nullement que le pape se soit fait décerner l'infaillibilité dans les questions privées; mais je maintiens que, dans toutes les questions où il s'agit de dogmes et de mœurs, il est, depuis 1870, infaillible. Il n'a plus aucun besoin de demander l'avis de n'importe quel concile; d'après la nouvelle théorie, les conciles sont et étaient absolument superflus. Un apologiste bien connu de l'infaillibilisme, et un apologiste beaucoup moins peureux que ceux d'aujourd'hui, qui ne reculait pas devant les conséquences qu'on aurait pu tirer de ses prémisses, le comte de Maistre, dit en toutes lettres: «Les papes n'avaient aucune raison de convoquer les conciles, et ne le faisaient que par condescendance pour les empereurs!» C'est là une assertion bien hardie, et sur laquelle j'aurai occasion de revenir; en attendant, avant de terminer ma réponse et ma lettre, je me permettrai de poser au Père X. une question ayant trait au droit canon, qui se rapporte à la théorie de l'infaillibilisme, à savoir: Autrefois les papes, comme tous les autres évêques, étaient élus par la communauté, ce qui était parfaitement canonique; plus tard ils furent souvent octroyés à l'Eglise par des empereurs, ou par des dames, comme par exemple la belle Marosia ¹.

Actuellement cela ne se passe pas ainsi; le pape est élu par plusieurs ecclésiastiques (des cardinaux) qui peuvent être non seulement des hommes ignorants, mais encore des prévaricateurs et des hérétiques (mon honorable opposant ne voudra pourtant pas prétendre que les cardinaux soient infaillibles?). Réunis en conclave, ils n'en deviennent pas plus infaillibles; comment se fait-il que ces gens faillibles puissent donner l'infaillibilité à un autre homme, ou forcer le Saint-Esprit à la lui

¹ Je ne cite pas ces faits historiques, d'ailleurs parfaitement connus, pour jeter le blâme sur l'Eglise romaine. Ce n'est pas là un argument dont je voudrais me prévaloir dans ma polémique. Raconter des anecdotes sur un Alexandre Borgia serait certainement un *testimonium paupertatis argumenti*. Je tiens seulement à expliquer mon idée; chez nous aussi, en orient, nous avons eu des évêques qui nous étaient octroyés et qui étaient des misérables, mais cela n'avait pas grande importance, car nos évêques *ne sont pas infaillibles*. Il est encore à remarquer que l'ordination d'un évêque, comme tout autre, est un sacrement. L'élection d'un pape est-elle aussi un sacrement? le huitième? par qui a-t-il été institué?

communiquer? On ne peut *transmettre* que ce que *l'on a*. Trois évêques, ou même un seul en cas de nécessité, transmettent à un autre la grâce divine de l'épiscopat *qu'eux-mêmes possèdent*; mais d'où le pape pourrait-il prendre la soi-disant grâce de sa soi-disant infaillibilité? L'*élection* du pape serait-elle un *huitième* sacrement? Comme *candidat* à la papauté, il pouvait être un hérétique. Le pape Innocent III (une autorité qui, je l'espère, ne saurait être mise en doute par les infaillibilistes les plus fougueux) admet même qu'un *pape* peut être hérétique, et qu'il peut, à cause de cela, être déposé par ses diocésains ou son Eglise¹; d'autant plus devons-nous admettre la possibilité de la chose quand il s'agit d'un évêque; comment se fait-il donc qu'il devienne d'emblée non seulement *non hérétique*, mais encore *infaillible*? Le non-sens n'est-il pas évident? Cette question, ainsi que d'autres qui lui sont corrélatives, n'a pas été étudiée avec le soin qu'elle mérite, parce que l'infaillibilité elle-même n'avait pas encore été proclamée; les catholiques réellement chrétiens espéraient encore que cette absurdité resterait à l'état d'*impium desiderium*; maintenant que la chose est faite, ces questions se posent d'elles-mêmes et demandent une solution qui ne saurait leur être refusée! . . .

Ainsi donc les gallicans, qui jouent dans l'argumentation du R. Père X. le rôle de bouc émissaire obligé de pâtir pour les méfaits du Vatican, ne sont plus, ce me semble, qu'une réminiscence des temps anciens, car ils sont morts et enterrés. Ce ne sont pas les gallicans que voulait abattre le Vatican, mais bien les libéraux en général; car ceux-ci existent encore dans l'Eglise catholique romaine. Le grand ennemi de Rome est la liberté morale (religieuse) et ses partisans. C'est avec eux qu'a lutté le concile du Vatican et

¹ Voici ce que dit ce pape: Sermo III de Consecratione Pontificis (Migne 217 Pag. 664):

«Propter causam vero fornicationis, Ecclesia Romana (il s'agit bien ici de l'Eglise diocésaine de Rome qui élisait son évêque) *potest dimittere Romanum Pontificem*. Fornicationem non dico carnalem, sed spiritualem... *id est propter infidelitatis errorem*.» L'Eglise de Rome (il ne s'agit pas même de l'Eglise universelle, réunie en concile œcuménique, mais bien du petit diocèse de Rome) pouvait donc le destituer, le renvoyer pour cause d'infidélité: le terme, un peu leste, employé par le pape, veut bien dire *erreur en matière de foi*, erreur dogmatique. Cet exemple est-il assez convaincant? (et il n'est certainement pas le seul). Peut-on encore défendre de bonne foi l'infaillibilité?

ce sont eux que, dans les limites de son empire, il a définitivement vaincus. Ses ennemis sont ceux qui ne veulent pas oublier et méconnaître les nombreux passages de la Sainte Ecriture où le principe de la liberté est affirmé d'une façon si évidente; ceux qui croient et savent que ce principe de la liberté est aussi important que le principe corrélatif de l'autorité; ceux qui savent que, sans la liberté, on ne peut être qu'un esclave du pape, et non un fils de l'Eglise, et que, sans liberté, l'amour lui-même n'est qu'un vain mot. Ce sont eux qui actuellement sont les ennemis irréconciliables de l'infailibilisme, et ce n'est que maintenant, après la proclamation du nouveau dogme, que Rome exige, en termes qui n'admettent plus aucune réplique, le «*Sacrificio dell' intelletto*». Voilà les ennemis que redoute Rome, et non pas les gallicans (d'ailleurs si inconséquents), ni les nihilistes politico-religieux.

Tous deux, le Père X. et moi, nous sommes mécontents des gallicans; mais le Père X. les accuse d'avoir amoindri la puissance du pape, et moi de l'avoir exagérée; je ne saurais pourtant m'empêcher de trouver qu'il serait difficile de mettre de côté, sans plus de cérémonies ni d'égards, des gens comme d'Ailly, Gerson, Bossuet, Fleury, tout Port-Royal (qui, sur ce point, raisonnait à la façon des gallicans), et enfin l'illustre Sorbonne elle-même. Je ne saurais passer sous silence un fait assez digne de remarque: les gallicans, appuyés sous ce rapport par la corporation la plus savante du monde (la Sorbonne), ont pu librement et publiquement professer, et cela pendant des siècles, une doctrine absolument opposée à celle qui a été promulguée en 1870, sans évoquer l'anathème de Rome. Comment cela s'arrange-t-il avec le *quod semper, quod ubique, quod ab omnibus creditum est*? Le fait de la nouveauté de ce «dogme» et le fait qu'il a été très peu cru sont prouvés par cet autre fait rapporté par Theiner. Jusqu'en 1793, les évêques catholiques d'Irlande signaient un formulaire, où ils affirmaient qu'il n'était pas «de foi» de reconnaître le pape comme infailible.

Nous ne discuterons pas la question de Thomas d'Aquin. Si je l'ai appelé *lui-même* naïf, c'est un *lapsus calami* que je regrette; mais s'il s'agissait de son argumentation, je maintiens mon appréciation. Des grands hommes peuvent avoir des idées naïves; les idées politico-économiques de Platon sur la

richesse ne sont-elles pas naïves? et celles de Shakespeare sur la géographie?...

Mon honorable antagoniste dit qu'en parlant d'un enfant qui était pape, il avait en vue un pape Jean, qui avait porté la tiare à 18 ans (ce qui déjà est passablement gênant pour l'infailibilisme). Mais moi j'avais en vue Benoît IX, à qui les cardinaux donnèrent la tiare quand il avait dix ans!... Cela ne vous paraît-il pas trop fort?... Un garçon de dix ans, docteur infailible, enseignant la vérité à l'humanité, gérant l'Eglise de Dieu! Mon antagoniste garantit sans doute l'infailibilité du petit pape? Oui, me dira-t-il, mais rien que son infailibilité *officielle*, celle qui est unie à sa dignité! Fort bien, les idées de Sa Sainteté sur ses jouets et ses bonbons n'ont pas grande importance pour le monde catholique, qui peut ne pas s'y conformer. Sous ce rapport, heureusement, il est libre, parfaitement libre! C'est entendu. Mais l'infailibilité subsiste pourtant pour les questions de dogme, et le petit gamin résout infailiblement les graves questions de théologie et de morale! Je dois avouer que là-dessus le scepticisme me gagne! La théorie de l'*ex opere operato* va réellement un peu loin! Vous ne prenez donc *la personne* du pape en aucune considération quand il agit *ex officio*? Est-elle absolument indifférente pour le Saint-Esprit, qui doit donner l'infailibilité précisément à cette personne? Réellement il m'est impossible de suivre la marche de ces idées... Le pape est mort; on va en élire un nouveau. Le Saint-Esprit attend la décision de messieurs les cardinaux... Est-il réellement admissible que ce choix lui soit indifférent? Parmi les cardinaux qui fabriquent le pape, il y a de braves gens comme il y a des drôles; ici un saint, là un enfant, plus loin un amant de Marosia, de Theodora... Enfin, après maints pourparlers, le pape est élu par la communauté romaine ou par le conclave, ou octroyé par un empereur ou par l'une de ces dames... Le Saint-Esprit se soumet à l'élection et transmet à l'élu le don de l'infailibilité... Tout cela n'est-il pas incompréhensible, étrange, terrible?... Pour accepter tout cela, il faut réellement avoir fait passer son intelligence par une école spéciale; on ne peut pas objecter que la même chose se passe à l'ordination de tout autre ecclésiastique, car aucun d'eux n'a le don de l'infailibilité, qui est précisément la grande pierre d'achoppement dans cette question. Et comment se fait-il que

l'élection d'un gamin ait pu être valide? Il n'y a donc pas d'âge *minimum* pour un pape? Mais laissons le chef infaillible du monde catholique romain reposer dans les bras de sa gouvernante et passons à autre chose . . .

Je ne comprends pas ce que veut dire mon honorable opposant, en citant le concile de Florence; car il n'y trouvera certainement pas d'arguments en faveur de l'infailibilité, laquelle n'y a pas été touchée. On y discuta la préséance du pape, son autorité, ses droits de Primat et la puissance que lui avait conférée l'Eglise; mais on n'y parla pas d'infailibilité. Mon révérend antagoniste voudrait-il faire l'essai, passablement désespéré¹, d'identifier cette *autorité*, cette *puissance*, etc., etc., avec l'infailibilité? Cela ne pourrait vraiment pas réussir. Ce sont des choses absolument différentes. Comment, d'ailleurs, pouvait-on parler d'infailibilité au concile de Florence? Le souvenir du concile de Constance était encore trop récent, la déposition des papes par le concile était un fait incontestable et incontesté, de même que la confirmation par le pape Eugène de la fameuse IV^e session. C'était donc trop tôt. Les jésuites ne parurent *qu'un siècle plus tard*. L'infailibilité fit sa première apparition au concile de Trente et cela sous une forme très timide. Quant aux décisions du concile de Florence, elles furent encore moins reconnues en Russie que n'importe où. Nous, Russes, nous envisageons ce concile comme une répétition, sous un aspect moins rude, du brigandage d'Ephèse. D'après notre façon de voir orthodoxe, les évêques formant le concile ne sont pas des *législateurs*, mais seulement des *représentants* de la foi de leurs diocésains. «*Concilium non est ipsa met Ecclesia, dit un grand savant catholique, sed ipsam tantum representat Episcopi, illi qui concilio adsunt, legati mittuntur ab omnibus*» Et plus loin: «*Les évêques sont ejusmodi legati omnium ecclesiarum, procuratores quibus nefas*

¹ *Remarque du R. Père X.*: Il n'y aurait rien de désespéré à le tenter. Ce sont des notions qui se tiennent, qui découlent l'une de l'autre (*hängen zusammen*); d'ailleurs le concile de Florence n'a-t-il pas nommé le pape «docteur de tous les chrétiens»?! — *Réponse du général K.*: Il serait bon d'indiquer les textes d'une façon plus précise; en tout cas ce titre ne saurait servir de base dogmatique à l'infailibilité, car bien des Pères de l'Eglise ont reçu des titres encore plus hyperboliques; le titre de docteur *de toute l'Eglise* et celui de docteur *infaillible* ne sont nullement des notions identiques.

esset procuracionem sibi creditam tantillum excedere¹.» Tout cela, le Père X. le sait mieux que moi, et s'en souvient... Le pape Nicolas lui-même dit explicitement: «*Quae de fide sunt*, non solum ad clericos, verum ad laicos et ad omnes omnino pertinent christianos; les choses qui sont de foi appartiennent non seulement aux membres du clergé, mais bien aux laïques et sans exception (*omnino*) à tous les chrétiens².» Ce que disent les évêques aux conciles doit encore être confirmé par l'Eglise. Et tout le monde sait que les thèses de Florence furent rejetées par les orthodoxes (ecclésiastiques et laïques) du Grand-Duché de Moscou³. Il est vrai que plus tard l'union de Florence fut introduite (violemment, avec l'aide du gouvernement polonais). Ce furent les jésuites qui prirent la chose dans leurs habiles mains; aux XVI^e et XVII^e siècles ils étaient l'âme de l'Etat polonais. Ils eurent recours aux séductions, aux corruptions les plus fines, ainsi qu'aux moyens les plus grossiers, les plus violents et les plus tyranniques (on affermaient les églises orthodoxes à des juifs, etc.).⁴ Heureusement ils n'eurent pas d'influence durable sur les Russes. Les efforts des jésuites n'eurent qu'un seul résultat — la chute de la Pologne! Mais ceci est du domaine de la politique . . .

J'arrive au point culminant de notre discussion.

Que définit la constitution dogmatique de 1870, (Session IV du concile du Vatican)? Je réponds : *l'infailibilité personnelle*

¹ Le concile n'est pas l'Eglise elle-même, mais seulement sa représentation... Les évêques qui assistent au concile y sont envoyés par tous les fidèles; de sorte que les évêques sont les délégués de toutes les Eglises; ce sont des procureurs, des mandataires qui n'ont pas le pouvoir d'excéder en quoi que ce soit leur mandat.

² J'espère bien, dit le Père X., que le pape Nicolas n'est pas sérieusement cité par M. Kiréeff au nombre des adversaires de l'infailibilité. — *Réponse*: Très sérieusement; l'infailibilité de 1870 paraîtrait même au pape Nicolas quelque chose de nouveau.

³ Par qui? de quel droit? demande le Père X. Et le concile de Lyon? — *Réponse*: Précisément du droit que possède l'Eglise de contrôler les actes de ses représentants.

⁴ Le général Kiréeff, dit le Père X., est-il à même de réfuter l'Histoire de l'Union par Pelesz? Les uniates se trouvaient fort bien dans l'Eglise catholique; on sait de quelle façon ils sont redevenus orthodoxes. Est-ce pour augmenter (*zu mehrren*) la liberté et l'amour? Les popes (*sic*) russes des contrées autrefois uniates et des provinces baltiques, sont-ils des élèves de ces méchants jésuites? — *Réponse*: Je crois que mon révérend adversaire serait bien plus embarrassé de réfuter l'ouvrage du professeur Koyalovitch sur l'Union, que moi, celui du Père Pelesz.

du pape. Non, dit le R. Père X.! Nous comprenons donc tout différemment cette formule, claire comme le soleil, et rédigée par une main habile et savante! N'est-ce pas étrange? Mais ce qui l'est encore plus, c'est que cette « définition » est, paraît-il, tout aussi différemment comprise par le monde catholique, dans un sens élastique et dans un sens rigoureux. Mon honorable adversaire la comprend dans le premier sens. Voyons si c'est possible. Regardons la chose de plus près.

Relativement à cette nouvelle soi-disant infaillibilité du pape, je dis :

- 1° Qu'elle est un don divin, absolument personnel (quoique attaché à la dignité de pape), appartenant exclusivement au pape, et que celui-ci n'a à partager avec qui que ce soit ¹.
- 2° Que, en pratique, elle supprime l'infaillibilité de l'Eglise, puisque c'est un don, une grâce qui existe, et qui est appliquée, non seulement sans avoir besoin d'aucune confirmation, mais encore sans aucun assentiment, sans aucune ratification et même sans aucun consentement de la part de l'Eglise ².
- 3° Qu'elle est un dogme nouveau, clairement défini, exprimé avec précision, qui n'a été cru ni *semper*, ni *ubique*, ni *ab omnibus* ³.
- 4° Je vois que le Christ, qui a donné à son Eglise l'infaillibilité comme une faculté divine, n'a pas dit un mot de patriarches infaillibles (rien non plus, par conséquent, du patriarche de Rome); que par conséquent toutes les prérogatives de ces dignitaires sont, non de droit divin, mais de droit ecclésiastique ⁴.

¹ Elle est l'expression de l'infaillibilité de l'Eglise.

Le Père X.

² Là-dessus aussi je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit plus haut, puisque M. K. n'est pas en état de comprendre l'Eglise comme un organisme vivant.

Le Père X.

³ L'ancienneté de ce dogme a été prouvée maintes fois, dernièrement encore par Hettinger (*Théologie fondamentale*, où sont réunies les preuves à l'appui).

Le Père X.

Je regrette de ne pas polémiser avec M. Hettinger.

A. Kiréeff.

⁴ Des personnes très nombreuses (*unzählige*) ont vu, dans les textes qui ont trait à notre question, des preuves évidentes de l'autorité doctrinale de saint Pierre et de ses héritiers — par conséquent aussi (*mithin*) de son droit divin. Est-il donc possible de maintenir l'opinion toute subjective, que dans ces textes il n'y a

- 5° Je vois que le Christ en parlant à saint Pierre ne lui a pas dit un seul mot sur son infaillibilité. Les textes connus de saint Matthieu, saint Luc et saint Jean, ne doivent pas être compris dans le sens de l'infaillibilité de saint Pierre, et encore bien moins dans celui de l'infaillibilité de ses héritiers de Rome (pourquoi pas de ses héritiers d'Antioche, son siège le plus ancien?).
- 6° Je vois que l'évêque de Rome était, de droit ecclésiastique, le premier évêque de la chrétienté et qu'il en représentait l'unité¹. Si cet évêque voulait revenir aux *dogmes* de l'Eglise primitive indivisée (je ne parle que des dogmes), il serait reconnu par nous tous comme *Primus inter pares*. Le monde slave aurait pu le tirer de l'impasse où il se trouve, comme autrefois le monde germain. On le sait à Rome².
- 7° Je vois que ce pouvoir « primatial » parfaitement juste (correct, *richtige*) a été peu à peu transformé en occident, d'une façon absolument injuste, en infaillibilité . . .

Et maintenant, encore un mot sur les dissidents, ceux qui se sont séparés du saint siège. Le R. Père X. parle avec dédain des catholiques soi-disant anciens; pourquoi « *soi-disant* » ? ils le sont *de droit* ! Il dit que je n'aurais pas dû en parler; et pourquoi pas ? Voici une question qu'il serait facile de discuter, si mon adversaire en avait le désir. Les faits, l'histoire de l'ancien-catholicisme sont faciles à étudier; tout s'est fait

pas les preuves de ce droit divin?... Contre un pareil « *sic volo, sic jubeo* », il n'existe pas d'arguments. Dès lors il n'y a pas moyen de s'entendre. *Le Père X.*

Non, sur de telles bases, il n'y a certainement pas d'entente possible. Mais ici encore, mon honorable adversaire, dont je ne songe pas d'ailleurs à contester la bonne foi, cherche à confondre des choses absolument différentes, le droit divin et le droit ecclésiastique, ainsi que les prérogatives de la primauté, de la préséance avec l'infaillibilité ! *A. Kiréeff.*

¹ Ce n'est pas à Rome que l'on a supprimé l'unité de l'Eglise. *Le Père X.*

Mais c'est à Rome qu'on l'a rendue impossible, en la remplaçant par la tyrannie d'un seul. *A. Kiréeff.*

² Est-ce que M. K. rêve un empire romain de nation russe ? La grandeur de la papauté est évidente et n'a pas besoin du secours des Russes. *Le Père X.*

Non certes, nous n'y *pensons* pas; s'il s'agissait de *rêves*, nous aurions rêvé quelque chose de plus grand; mais je ne crois pas me tromper trop grossièrement, en supposant que la cour de Rome n'envisage pas cette question de la même manière que mon honorable adversaire. *A. Kiréeff.*

coram populo, franchement, et la majeure partie de ceux qui ont évoqué ce mouvement sont encore de ce monde, excepté le célèbre Doellinger. J'ai l'honneur de les connaître, et mes rapports avec ces hommes distingués forment les meilleurs souvenirs de mon existence, et c'est précisément parce que je les connais que je me permets de croire que M. X. ne les connaît pas¹; sans quoi il ne se serait pas permis d'en parler si légèrement. Le R. Père X. dit que M. Doellinger se contredit. Je crois qu'il lui serait difficile de soutenir sa thèse, du moins dans la question qui a décidé du sort de l'ancien-catholicisme, l'infailibilité. J'ai entendu Doellinger affirmer que, depuis qu'il professait la théologie, il combattait constamment dans ses leçons les théories infaillibilistes. C'est précisément parce qu'il n'a pas voulu se contredire qu'il a rejeté le dogme de 1870; pendant 47 ans de professorat, il a enseigné à ses élèves précisément le contraire, et cela avec l'assentiment des sphères catholiques les plus élevées. Et même si Doellinger s'était contredit, le R. Père X. ne devrait pas, ce me semble, le lui reprocher trop sévèrement. Ne se souvient-il pas de certaines contradictions dans l'histoire de l'Eglise catholique? A-t-il oublié les «*Rétractations*» de saint Augustin (par exemple, sur la manière dont il avait expliqué les fameuses paroles du Christ à saint Pierre)? A-t-il oublié un exemple encore plus élevé, celui d'un pape qui, pour se faire pardonner ses contradictions dogmatiques, rappelait l'exemple de saint Augustin et de saint Pierre, qui s'étaient rendus coupables des mêmes contradictions²? Si le R. Père X. le voulait, il aurait pu facilement se convaincre d'une chose importante, à savoir, que les dogmes

¹ Malheureusement je ne connais que trop ces hommes, non seulement d'après leurs écrits, mais encore pour avoir frayed avec eux (en Autriche); c'est pourquoi je peux les juger mieux que ne le saurait le général Kiréeff. *Le R. Père X.*

² Le pape Vigile, pour excuser ses contradictions dogmatiques, cite saint Augustin, qui a rétracté ses propres écrits et a corrigé ce qu'il a dit (*scripta propria retractasse, dictaque sua correxisse*). Quant à moi, dit-il, j'anéantis par la définition contenue dans la présente lettre, ce qui a été fait soit par moi, soit par les autres, pour défendre les trois chapitres. (Quae vero aut a me, aut ab aliis ad defensionem trium capitulorum facta sunt praesentis hujus scripti nostri definitione evacuamus.) (Lettre à Eutyches, voir Mansi IX, p. 413.) Mais il ne se borne pas à constater le fait, il l'explique: C'est le diable qui est coupable de tout cela. «*Scandala*», dit-il, «*quae humani generis inimicus in universo mundo excitavit, nullus ignorat*»; personne n'ignore les scandales que l'ennemi du genre humain a excités dans le monde.

des *anciens-catholiques* sont ceux de l'*ancienne* Eglise et que par conséquent ils ont parfaitement le droit de se dire *anciens-catholiques*; il serait malaisé à M. X. de prouver que des gens acceptant la doctrine des sept premiers conciles œcuméniques, professant le *quod semper, quod ubique etc.*, ne pensent pas comme doivent penser des catholiques, comme ont pensé les catholiques des premiers siècles¹. Personne, jusqu'à ce jour du moins, n'a essayé de le faire avec succès. Si le Père X. a en vue certains rapports des anciens-catholiques avec les anglicans libéraux (qui, il faut l'avouer, font partie intégrante de «l'Eglise établie»), ce sont des rapports personnellement amicaux et n'ayant pas un caractère dogmatique. Le Père X. devrait se souvenir du pape Libère qui était en rapports intimes avec des Ariens.... L'Eglise ancienne-catholique est ancienne par ses dogmes, mais elle est, sous un certain rapport, encore en formation; ses théologiens étudient leurs rapports avec les autres Eglises. Cela n'est pas une contradiction¹.

On sait que Doellinger a plus d'une fois proposé aux infaillibilistes une discussion publique du nouveau dogme. *Ils*

Adeo ut unum quemque propositum suum ad subvertendam Dei Ecclesiam quocumque modo implere satagentem, non tantum suo nomine, sed etiam nostro atque aliorum diversa tum loquendo, tum scribendo componere impulerit etc..... De telle sorte que, en tâchant de renverser l'Eglise de Dieu au moyen d'un de ses desseins, il ne se borna pas agir en son propre nom, mais même au nôtre et au nom d'autres, et il nous poussa tant en paroles qu'en écrits, etc..... Tout cela est donc l'œuvre du diable. (Où était donc, pendant ce temps, l'infailibilité?) Mais son influence ne dura pas, le Christ vint et écarta toute confusion de l'esprit (infaillible?) du pape (omni confusione a mentibus nostris remota)....; il ramena la paix dans l'Eglise, Ecclesiam ad pacem revocavit, etc. Avouez que cet aveu est caractéristique. Un infaillibiliste aurait-il parlé de la sorte? Evidemment *non*. Certainement le pape ne croyait ni à l'infailibilité de saint Augustin, ni à la sienne propre.

¹ A ce titre, tous ceux qui n'accepteraient pas l'un des sept conciles œcuméniques pourraient aussi s'intituler anciens-catholiques, sous prétexte que le concile a innové et qu'ils n'y avaient pas autorisé leurs représentants (les évêques).

Le R. Père X.

¹ M. Kiréeff! Quelle logique! Voici l'*ancienne* Eglise catholique, qui est à peine fondée, qui est en formation!! Les grands docteurs de cette Eglise en sont encore à *étudier* les autres Eglises.

Le R. Père X.

Oui, les anciens-catholiques voudraient coopérer à la grande et sainte œuvre de la réunion des Eglises, et ils étudient *les conditions* auxquelles cette réunion pourrait s'effectuer; ce que Rome a gâté pendant dix siècles, ne se laisse pas arranger en une vingtaine d'années — oui, certainement, la chose demande à *être étudiée*.

A. Kiréeff.

n'y ont jamais consenti, et pourtant Doellinger se déclarait prêt à accepter le nouveau dogme, si on lui en prouvait la légitimité. Personne n'osa relever le gant. (Ce n'est certes pas l'Anti-Janus de Hergenröther qui pourrait servir de réponse!)

. . . Oui, mon honorable adversaire et moi, nous sommes ennemis, malheureusement, et nous le resterons tant que Rome n'aura pas modifié son point de vue dogmatique actuel. La chose peut-elle durer longtemps? L'humanité qui pense pourra-t-elle pendant longtemps supporter le nouveau dogme? Les infailibilistes, je parle des intelligents, se rendent parfaitement compte du danger; ils comprennent la difficulté de la position et voudraient éteindre la pointe acérée du nouveau dogme et en amoindrir la portée; ils comprennent que, s'il est imposé à l'humanité dans toute sa « splendeur », avec tous ses résultats logiques, menant à la négation de toute liberté morale et de toute dignité humaine, l'humanité s'en détournera, comme l'ont fait les anciens-catholiques plus clairvoyants et plus honnêtes que d'autres. C'est là la raison pour laquelle les vaticanistes tâchent d'en parler le moins possible, ne le montrent que soigneusement voilé, le dissimulent tant qu'ils peuvent, tâchent, *per fas et nefas*, d'en amoindrir la portée. *Mais cela ne saurait leur réussir.*

Château de Pavlovsk, 25 mars 1893.

ALEXANDRE KIRÉEFF.
